

École Maternelle
3-5 rue des écoles
37370 ST PATERNE RACAN
Tél. /Fax : 02 47 29 26 66
Ecm-saint-paterne-racan@ac-orleans-tours.fr

COMPTE – RENDU
DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 1^e TRIMESTRE
Le 6 novembre 2020
Année scolaire 2020/2021

Personnes présentes via la vidéoconférence:

Comité de parents :

Mme BIGOT
M. BEAUFREZ
Mme FERIAU

Enseignantes :

Mme THEMINES
Mme ECHIVARD

Mairie

M. LAPLEAU (maire)
Mme TRINQUART (conseillère municipale)

DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale)

Mme ROYER

Personnes excusées :

Mme LECLERC (Inspectrice de l'Éducation Nationale)

Ordre du jour :

1. Résultat des élections
2. Règlement intérieur du conseil d'école
3. Règlement intérieur de l'école maternelle
4. Organisation des élections d'octobre 2021
5. Effectifs, organisation de l'école
6. Sécurité (PPMS et exercice incendie)
7. Projets pour l'année 2020-2021
8. Entretien et travaux
9. Questions diverses

1. Résultat des élections

NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS	85
NOMBRE DE VOTANTS	40
ABSTENTIONS	45
NOMBRES DE BULLETINS BLANCS ET NULS	0
SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMÉS	40
NOMBRE DE SIÈGES A POURVOIR	2

=> 47,06 % de votants

Représentants élus :

Mme FERIAU, titulaire
M. BEAUFREZ, titulaire
Mme BIGOT, suppléante

2. Règlement intérieur du conseil

La proposition de pratiquer le vote à main levée est faite.

Le compte-rendu du conseil d'école sera affiché à l'école, disponible sur le site de l'école et sera également transmis par courriel aux familles qui ont donné leur adresse à l'école en début d'année. Une copie papier sera transmise aux parents qui ne l'ont pas fait.

Les représentants des parents d'élèves voudront bien informer les familles de la date du conseil. Ils ont la possibilité de communiquer avec les familles par le biais de l'école.

Il est également rappelé les membres de droit pour le vote au sein du conseil d'école :

- 2 voix pour les représentants de parents d'élèves
- 1 voix pour les représentants de la mairie
- 2 voix pour les enseignants
- 1 voix pour le DDEN
- 1 voix pour Mme l'Inspectrice
- 1 voix pour le RASED

Le conseil d'école a voté le règlement intérieur du conseil à l'unanimité.

3. Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école est révisable chaque année lors du premier conseil d'école.

Ce qui est écrit en italique, ne peut être modifié, car c'est issu du règlement départemental.

Ce qui est issu des arrêtés ne peut non plus faire l'objet de modifications.

Modifications prévues par l'Education Nationale :

- Au paragraphe 6 : « Hygiène, santé et sécurité »

« En cas de crise, notamment sanitaire, les membres de la communauté éducative (parents, élèves, personnels enseignants et non enseignants, partenaires) doivent respecter les consignes fixées par le protocole national ».

- Au paragraphe 2 : Fréquentation et obligation scolaire :

« L'instruction obligatoire concerne depuis la rentrée 2019 tous les enfants à partir de 3 ans.

Un aménagement est possible avec l'allègement de certaines heures de l'après-midi, sous l'autorisation de Mme Leclerc, Inspectrice de l'Education Nationale. »

Le règlement modifié est soumis au vote.

Le conseil d'école a voté le règlement intérieur de l'école à l'unanimité.

4. Organisation des élections d'octobre 2021

Depuis la rentrée scolaire 2019, des mesures réglementaires de simplification du fonctionnement des élections des parents d'élèves ont été prises dans le cadre du plan de simplification engagé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports. Nous avons la possibilité d'organiser le vote exclusivement par correspondance.

Dans la mesure où, à l'école maternelle, le vote par correspondance représente la quasi totalité des votes, je propose donc que les élections d'octobre 2021 le soient.

Proposé au vote.

Le conseil d'école vote à l'unanimité pour la simplification des élections, qui ne se feront plus que par correspondance.

5. Effectifs et organisation de l'école

Sections	Effectifs
Toute Petite, Petite et Moyenne Sections - Mme Sylvie Thémines, aidée de Mme Nathalie Leclerc	3 Tout Petits (2 attendus en janvier), 14 Petits et 9 Moyens = 26 élèves
Moyenne et Grande Sections - Mme Sabine Echivard, aidée de Mme Naëlle Brabant	7 Moyens et 19 Grands = 26 élèves
Total	52 élèves

Prévisions d'effectifs pour 2020-2021 :

5 TPS
16 PS total : 51 (moyenne 25,5 élèves / classe)
14 MS
16 GS

Organisation des après-midis :

Pendant que les petits sont à la sieste, sont organisés des décloisonnements : les lundi, mardi, jeudi et vendredi, les Grands travaillent avec Mme Echivard et les Moyens sont pris en charge par Mme Thémines (jusqu'à la récréation). Ce groupe de MS est dans la BCD et l'autre groupe dans la classe des PS/MS pour éviter les brassages.

Un lundi sur deux, les Moyens et les Grands sont accueillis en BCD (bibliothèque de l'école) et empruntent un livre pour lire chez eux.

Pour le moment, les GS ne vont plus à la bibliothèque municipale, compte tenu de la situation sanitaire.

APC :

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) ont lieu durant 45 minutes, le mardi et le jeudi de 13h35 à 14h20 (soit un total de 36 heures sur l'année pour l'enseignant). Cela concerne les moyennes sections et grandes sections.

6. Sécurité (PPMS et exercice incendie)

PPMS : un exercice de mise en sûreté des élèves de l'école sera réalisé la semaine prochaine. Il s'agit de mettre en œuvre le PPMS alerte intrusion : Plan Particulier de Mise en Sûreté qui existe dans les écoles et qui peut être activé en cas de risque d'intrusion dans l'école (conduite à tenir, savoir réagir).

Durant l'exercice, les enfants devront se cacher le plus rapidement et silencieusement possible. Cet exercice, présenté comme un jeu, est généralement bien vécu.

Le prochain exercice sera réalisé en janvier/février et sera un exercice de PPMS risque majeur (par exemple : un camion transportant des produits chimiques qui se renverserait, ou un avis de tempête).

7. Projets pour l'année 2020/2021

Nous bénéficions de l'intervention d'une musicienne – Cécile LEM, titulaire du DUMI (diplôme de musicien intervenant) - chaque semaine (le mardi matin), et ceci grâce à la communauté de commune qui finance ce dispositif.

La mairie offre un livre à chaque enfant et nous utiliserons l'argent versé à l'école par l'Association de Parents d'Élèves (5 euros par enfant) pour offrir des cadeaux collectifs (jeux pour les classes).

L'APE et la mairie alternent pour offrir des chocolats aux enfants.

Exp'Osons à l'école Maternelle aura lieu le vendredi 21 mai, de 17H à 19h30 et sera sur le thème des contes.

Les 2 classes sont inscrites dans le dispositif École et Cinéma. Elles assisteront à la projection de deux programmes de films d'animation aux deuxième et troisième trimestres.

La fête des écoles :

Elle est prévue le samedi 19 juin. Elle a lieu dans la cour de l'école élémentaire. La veille et le matin, il faut mobiliser beaucoup de parents pour l'installation. La fête a lieu l'après-midi. Après un spectacle présenté par

toutes les classes, il y a une kermesse. Après le rangement, l'APE organise une soirée barbecue. A chaque étape, il faut bien sûr de l'aide.

8. Entretien, travaux et équipement

Nous communiquons les listes de besoins directement à la mairie. Cela fonctionne bien.

9. Questions diverses

3 questions des parents d'élèves :

- La cantine :

Mme Fériaux et Bigot y ont mangé. C'était très bon. Les parents souhaiteraient avoir un lien avec la cantine, savoir si les enfants mangent bien (pas tous les jours, bien sûr mais avoir un petit bilan régulier).

Réponse de la mairie : un bilan alimentaire au cas par cas paraît compliqué, mais les parents peuvent être alertés lorsque des difficultés surviennent.

Les parents souhaitent savoir quelles sont les personnes qui travaillent à la cantine.

M. Lapeau annonce qu'un trombinoscope est en cours.

Des travaux acoustiques sont également prévus cette année afin de minimiser le bruit au sein de la cantine.

- Les horaires d'ouverture sont décalés à l'élémentaire et entre les deux écoles. *(A cause du dernier protocole sanitaire, les horaires d'entrée à l'école élémentaire sont décalés : 8h25-8h35 pour le premier groupe, et 8h35-8h45 pour le deuxième groupe.)*

Est-ce que cela a une incidence sur le comportement des enfants (qui pour certains restent plus longtemps dans la voiture) ?

Les enseignantes ne notent pas de différence de comportement à l'arrivée le matin.

Une autre question concernait un enfant en particulier. Cela ne fait pas partie des sujets qui peuvent être abordés lors du conseil d'école. Les parents qui le souhaitent peuvent prendre rendez-vous directement auprès de la maîtresse.

Présidente de séance : Mme Thémines

Secrétaire de séance : Mme Echivard

Fin de la séance : 18h45